



AMMB : 92 Avenue Charles de Gaulle, 33650 La Brède

Mail: [contact@mmabordeaux.com](mailto:contact@mmabordeaux.com) Téléphone: 0603433334

Siret:827459207

## Fiche d'inscription *Préparation Physique sans Contact* soit 2 cours /semaines

1) Mes coordonnées :

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Lieu de naissance + code postal :

Numéro de téléphone :

Adresse mail:

2) **Mon dossier comprend :**

- A. 1 photo d'identité à agraffer en haut de cette page
- B. 1 certificat médical de non contre indication à la pratique (loisir ou compétition) de la discipline concernée
- C. Le montant de l'adhésion à l'association : 29€
- D. Un forfait cours: 190€/an ou 29€/mois. (Paiement au Dojo par cheques , CB...).

3) Mon inscription permet l'accès à tous les cours de la discipline choisie (cf [emploi dutemps](#).)

Le tarif de 219€ de cette **inscription annuelle** comprend « **une adhésion à AMMB** » à 29 € + un « **forfait cours** » à 190 €/ an (sur la base de 29€ / mois) + **1 assurance comprise**.

Je règle le jour de mon inscription la somme de 219 €

1. AMMB atteste par ce **Reçu numéro: 20**
2. Avoir été payé par Mme/ Mr:
3. La somme de                                    € ;                                    Nombre de chèque(s):
4. Mme/ Mr:    Discipline sportive:
5. Date:    Signature de la trésorière et cachet d'AMMB

### *Règlement intérieur de l'association*

**ARTICLE N° 1 : CONDITIONS GENERALES** : Tous les pratiquants doivent impérativement présenter au moment de l'inscription un **certificat médical de non contre-indication** au sport pratiqué. **L'adhésion et les cotisations sont acquises pour la saison sportive qui commence début Septembre et se termine fin Juin**. Le club décline toutes responsabilités **en cas de vol** dans les vestiaires et dans l'enceinte du Dojo. En cas d'**accident** dans l'aire d'entraînement pendant les cours, une déclaration doit être effectuée par le pratiquant dans les **deux jours (48h)** qui suivent auprès de l'assurance concernée et le **formulaire** est à retirer auprès d'un responsable du Dojo. En signant cette inscription je m'engage à respecter le **règlement intérieur** et **je déclare en avoir pris connaissance**. Je prends note que l'association sera fermée pendant les **vacances scolaires** et les **jours fériés** sauf sur proposition de l'équipe enseignante.

**ARTICLE N° 2 : ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS** Les parents, les accompagnateurs ou les personnes déléguées par les représentants légaux doivent s'assurer de la présence du professeur **avant de laisser leur(s) enfant(s) mineur(s)**. Celui -ci est pris en charge par le club **10 minutes avant et après le cours**.

**ARTICLE N° 3 : RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL** Prévoir des **claquettes dédiées** à la salle pour se rendre du vestiaire à l'aire l'entraînement. Laisser les vestiaires, sanitaires et douches en parfait état. **Respecter le matériel** mis à disposition des pratiquants. **Il est interdit de quitter l'aire d'entraînement sans l'accord du professeur**. Les cours doivent se dérouler dans le calme et les pratiquants se doivent un respect mutuel ainsi qu'au professeur. Les adhérents sont tenus de respecter la réglementation en vigueur pour ce qui concerne **le stationnement** et le bruit pouvant incommoder le voisinage.

**ARTICLE N° 4 : HYGIENE** Veillez à la **propreté** des pieds avant de monter sur l'aire d'entraînement et à avoir les ongles des mains et des pieds suffisamment courts. **Enlever les bagues, bijoux** et tout objet pouvant occasionner des blessures. **IL** est impératif de se changer dans les **vestiaires** avant de pénétrer dans l'aire d'entraînement. **Se munir de mouchoirs, d'une trousse à pharmacie et d'une bouteille ou gourde remplie d'eau afin de se désaltérer pendant le cours sans avoir à quitter l'aire d'entraînement**.

**ARTICLE N° 5 : LICENCE** La prise d'une licence est obligatoire pour la **pratique de la compétition**, certains passage de grades, certains stages ou formations,...( renseignements au club)

**ARTICLE N° 6 : SANCTION** En cas de non-respect du présent règlement, le bureau de l'association pourra décider de la **radiation de l'adhérent**. L'adhésion et les cotisations sont acquises pour la saison sportive .

**ARTICLE N° 7 : DROIT A L'IMAGE** **Votre image est une donnée personnelle**. Vous avez donc **un droit sur son utilisation** et vous pouvez vous opposer à sa conservation ou sa diffusion publique sans votre autorisation.

Je refuse que l'association utilise mon image ou celle de mon enfant

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /20

Signature précédée de "Lu et approuvé"